

**L'assemblée des personnels du 21 juin 2011
A décidé de suspendre le mouvement de grève**

L'assemblée des personnels maintient ses revendications :

- ✓ prime Petite Enfance : une part forfaitaire de 80 % et une part variable de 20%
- ✓ 250 postes budgétaires supplémentaires et pas seulement 126.

Mais, pour le moment il n'est pas possible de continuer le mouvement sous les formes que nous avons choisies. C'est la raison pour laquelle l'assemblée a décidé de suspendre la grève...sans baisser les bras !

L'assemblée générale a décidé d'une manifestation avec les parents un samedi dans la première quinzaine de juillet avant le Conseil de Paris. (à confirmer)

L'effet des embauches et des redéploiements des effectifs sur nos conditions de travail sera jugé sur pièces. Si nécessaire, nous reprendrons la grève, en fonction des résultats sur le terrain.

L'intersyndicale restera vigilante sur les effets que produiront les 126 recrutements et le redéploiement de certains professionnels.

Si nous constatons que les conditions de travail ne s'améliorent pas, nous appellerons de nouveau à une mobilisation à l'automne.

Le compte n'y est toujours pas, mais la mobilisation a permis des avancées importantes :

- ✓ La prime Petite Enfance avec la mise en place d'une part forfaitaire de 67 %, et d'une part variable de 33%
- ✓ Le recrutement de 126 professionnel(le)s titulaires (et non contractuel !) majoritairement auxiliaires de puériculture.
- ✓ Une amélioration des possibilités de promotions professionnelles par la formation et favoriser une évolution professionnelle par une formation adaptée et régulière.
- ✓ l'attribution de 100 logements supplémentaires par an à la petite enfance sur 2012 et 2013.
- ✓ Une amélioration des conditions de travail et du régime indemnitaire des responsables et adjointes de toutes les structures.

Après la manifestation du 21 juin 2011 et une nouvelle rencontre, les représentants du Maire se sont engagés à nous donner des réponses, sous quinzaine, sur les points suivants :

- 1) la mise en place de la prime Petite Enfance dès 2011, point sur lequel la DRH a donné un avis négatif.
- 2) l'accès aux écoles d'EJE de 7 élèves dans le cadre du dispositif maintien dans l'emploi.
- 3) l'étalement des retenues pour jours de grève sur la base d'une journée par mois.

**Pour celles et ceux qui sont en congés
Bonnes vacances !
Et pour les autres rendez vous en juillet !
Restons mobilisés !!!!!**